

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 9 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du mardi 16 juin 2020

FINANCES ET FISCALITE – CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENTS

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Jérémy ROBINEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BILLY à Sophia MARC, Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, François GIBERT à Cathy Corinne GIRARDIN, Robert GOUSSEAU à Alain LIAIGRE, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA à Jérôme BALOGÉ

Titulaires absents :

Nicolas ROBIN, Céline VALEZE

Titulaire absent excusé :

Rabah LAICHOOR

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200616-C19-06-2020-DE
Date de télétransmission : 22/06/2020
Date de réception préfecture : 22/06/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 JUIN 2020

FINANCES ET FISCALITE – CADRAGE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENTS

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°C03-12-2018 du 10 décembre 2018 relative à l'avenant n°1 aux deux règlements des programmes d'appui communautaire,

Considérant que la gestion en autorisations d'engagement et crédits de paiement (AP/CP) facilite la programmation financière pluriannuelle ; qu'elle contribue à améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité sur la durée d'une opération ;

Considérant que ce mode de gestion autorise la possibilité d'adapter les montants et les durées des programmes ou opérations lors de chaque décision budgétaire ;

Le recours aux AP/CP relève d'une volonté d'informer le Conseil d'agglomération sur la dimension pluriannuelle des opérations à forts enjeux politiques et financiers.

Cette disposition réglementaire permet de s'affranchir du principe d'annualité en sollicitant l'autorisation de l'organe délibérant sur un montant d'engagement pluriannuel pour lequel les crédits de paiements seront adoptés et mobilisés annuellement.

Le développement des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) s'inscrit dans le double objectif suivant :

- accroître la lisibilité des décisions financières prises par le Conseil d'Agglomération en matière d'investissement,
- avoir une réelle adéquation entre la programmation technique et la mobilisation des financements.

Actuellement, la CAN dispose de 6 autorisations de programme :

- 1- AP/CP « PLH 2016-2021 » d'un montant de 24,500 M€
- 2- AP/CP « Réhabilitation du Conservatoire Auguste TOLBECQUE » d'un montant de 4,800 M€ sur la période 2017-2020

- 3- AP/CP « Programme d'Appui Communautaire au Territoire » d'un montant de 6,000 M€ sur la période d'engagement 2017-2020 avec une durée de paiement en lien avec la règle de caducité qui porte jusqu'en 2023.
- 4- AP/CP « Réhabilitation de la médiathèque Pierre Moinot » d'un montant de 13,000 M€ sur la période 2017-2021.
- 5- AP/CP « Réhabilitation de la piscine Pré-Leroy » pour un montant de 20,000 M€ sur la période 2017-2021
- 6- AP/CP « Programme d'Appui Communautaire au Territoire » n°2 d'un montant de 6,000 M€ sur la période d'engagement 2018-2020 avec une durée de paiement en lien avec la règle de caducité qui porte jusqu'en 2023.

Les créations d'autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président ou son délégué auprès du Conseil d'Agglomération afin de :

- fixer l'enveloppe globale de la dépense, la durée de l'opération concernée ;
- approuver toutes modifications (révision, annulation, clôture).

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

Chaque année, un cadrage de l'engagement pluriannuel doit être effectué pour informer de l'état d'avancement financier de cette autorisation de programme et pour actualiser la répartition annuelle des besoins de crédits étant précisé que la somme des crédits de paiement inscrits ne doit jamais dépasser le montant de l'AP approuvé par le Conseil d'agglomération. Egalement, les décisions modificatives impactant la répartition des crédits doivent faire l'objet d'une information auprès des élus.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la répartition prévisionnelle des besoins de crédits de paiement mentionnée pour information en annexe.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Thierry DEVAUTOUR

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture 079-200041317-20200616-C19-06-2020-DE Date de télétransmission : 22/06/2020 Date de réception préfecture : 22/06/2020
--